

CHARTER. DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

Etats-Unis d'Amérique. Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être...

ARTICLE I. Le nom et le lieu de la corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK"...

ARTICLE II. Cette association sera et continuera d'être une association de banques d'épargne...

ARTICLE III. Les affaires de ladite corporation seront traitées dans la ville de la Nouvelle-Orléans...

ARTICLE IV. Toutes opérations en autres procédures écrites devront être servies au Président de ladite corporation...

ARTICLE V. Le fonds capital de ladite corporation de banque sera de cent mille dollars (\$100,000)...

ARTICLE VI. Tout le fonds capital de l'Association sera versé par acomptes au fur et à mesure...

ARTICLE VII. Les affaires de ladite corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs...

ARTICLE VIII. Les noms, adresses et résidences des actionnaires sont les suivants:

ARTICLE IX. Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

ARTICLE X. Le Conseil de Directeurs aura droit à un vote par action de stock inscrit en son nom...

ARTICLE XI. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XIII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

CHARTER. DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

Etats-Unis d'Amérique. Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être...

ARTICLE I. Le nom et le lieu de la corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK"...

ARTICLE II. Cette association sera et continuera d'être une association de banques d'épargne...

ARTICLE III. Les affaires de ladite corporation seront traitées dans la ville de la Nouvelle-Orléans...

ARTICLE IV. Toutes opérations en autres procédures écrites devront être servies au Président de ladite corporation...

ARTICLE V. Le fonds capital de ladite corporation de banque sera de cent mille dollars (\$100,000)...

ARTICLE VI. Tout le fonds capital de l'Association sera versé par acomptes au fur et à mesure...

ARTICLE VII. Les affaires de ladite corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs...

ARTICLE VIII. Les noms, adresses et résidences des actionnaires sont les suivants:

ARTICLE IX. Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

ARTICLE X. Le Conseil de Directeurs aura droit à un vote par action de stock inscrit en son nom...

ARTICLE XI. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XIII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

CHARTER. DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

Etats-Unis d'Amérique. Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être...

ARTICLE I. Le nom et le lieu de la corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK"...

ARTICLE II. Cette association sera et continuera d'être une association de banques d'épargne...

ARTICLE III. Les affaires de ladite corporation seront traitées dans la ville de la Nouvelle-Orléans...

ARTICLE IV. Toutes opérations en autres procédures écrites devront être servies au Président de ladite corporation...

ARTICLE V. Le fonds capital de ladite corporation de banque sera de cent mille dollars (\$100,000)...

ARTICLE VI. Tout le fonds capital de l'Association sera versé par acomptes au fur et à mesure...

ARTICLE VII. Les affaires de ladite corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs...

ARTICLE VIII. Les noms, adresses et résidences des actionnaires sont les suivants:

ARTICLE IX. Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

ARTICLE X. Le Conseil de Directeurs aura droit à un vote par action de stock inscrit en son nom...

ARTICLE XI. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XIII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

CHARTER. DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

Etats-Unis d'Amérique. Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être...

ARTICLE I. Le nom et le lieu de la corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK"...

ARTICLE II. Cette association sera et continuera d'être une association de banques d'épargne...

ARTICLE III. Les affaires de ladite corporation seront traitées dans la ville de la Nouvelle-Orléans...

ARTICLE IV. Toutes opérations en autres procédures écrites devront être servies au Président de ladite corporation...

ARTICLE V. Le fonds capital de ladite corporation de banque sera de cent mille dollars (\$100,000)...

ARTICLE VI. Tout le fonds capital de l'Association sera versé par acomptes au fur et à mesure...

ARTICLE VII. Les affaires de ladite corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs...

ARTICLE VIII. Les noms, adresses et résidences des actionnaires sont les suivants:

ARTICLE IX. Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

ARTICLE X. Le Conseil de Directeurs aura droit à un vote par action de stock inscrit en son nom...

ARTICLE XI. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XIII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

CHARTER. DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

Etats-Unis d'Amérique. Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être...

ARTICLE I. Le nom et le lieu de la corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK"...

ARTICLE II. Cette association sera et continuera d'être une association de banques d'épargne...

ARTICLE III. Les affaires de ladite corporation seront traitées dans la ville de la Nouvelle-Orléans...

ARTICLE IV. Toutes opérations en autres procédures écrites devront être servies au Président de ladite corporation...

ARTICLE V. Le fonds capital de ladite corporation de banque sera de cent mille dollars (\$100,000)...

ARTICLE VI. Tout le fonds capital de l'Association sera versé par acomptes au fur et à mesure...

ARTICLE VII. Les affaires de ladite corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs...

ARTICLE VIII. Les noms, adresses et résidences des actionnaires sont les suivants:

ARTICLE IX. Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

ARTICLE X. Le Conseil de Directeurs aura droit à un vote par action de stock inscrit en son nom...

ARTICLE XI. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

ARTICLE XIII. Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

C. LAZARD & CO., L'rd. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux.

INOCORPTE EN 1855. Succursale de la Compagnie d'Assurances sur son Mutual de la Nouvelle-Orléans.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe. Fins de \$71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES. E. A. ANDRIEU, Successeur de Jules Andrieu. Propriétés Foncières, Stocks et Bons.

ANNONCES JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS.

Remède du Moment. Le public est prévenu que le prépare et vend mon préventif contre LA FIEVRE JAUNE.

L'ABELLE. Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-21. 60 YEARS' EXPERIENCE.

CHARTER. De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Le nom de ladite corporation sera "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY"...

Le fonds capital de ladite corporation sera de cent mille dollars (\$100,000)...

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

CHARTER. De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Le nom de ladite corporation sera "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY"...

Le fonds capital de ladite corporation sera de cent mille dollars (\$100,000)...

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

CHARTER. De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Le nom de ladite corporation sera "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY"...

Le fonds capital de ladite corporation sera de cent mille dollars (\$100,000)...

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

CHARTER. De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Le nom de ladite corporation sera "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY"...

Le fonds capital de ladite corporation sera de cent mille dollars (\$100,000)...

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...

CHARTER. De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Le nom de ladite corporation sera "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY"...

Le fonds capital de ladite corporation sera de cent mille dollars (\$100,000)...

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le premier jour de Janvier...

Le Conseil de Directeurs aura le droit de louer, acheter, vendre, aliéner, hypothéquer, prêter, recevoir, garantir, recevoir, garantir, recevoir, garantir...